

DIRECTION AMENAGEMENT
URBANISME ENVIRONNEMENT
LM/FL

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 24 MAI 2007

OBJET : Aménagement du secteur sud du centre ville - Désaffectation d'une partie de la cour de l'école maternelle Robert Desnos

Rapporteur : Pierre CHAMPEAUX

A la demande de la Ville, les services de Cap l'Orient ont préparé un projet d'aménagement de parkings, cheminements piétons et cyclistes dans la partie sud du centre ville, compris entre la place de Bretagne et la rue d'Argoat.

L'aménagement d'un cheminement piétons sécurisé entre la rue d'Argoat et la place de Bretagne entraînera une modification de la limite de la cour de l'école Robert Desnos et son accès Est, ce qui nécessite une procédure de désaffectation pour environ 100 m² du périmètre scolaire.

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment ses articles L1311-1 et suivants ;

Considérant que l'emprise, appartenant à la Commune, est affectée à l'usage du groupe scolaire Robert Desnos et relève à ce titre du domaine public ;

Considérant que le nouvel aménagement du secteur sud du centre ville prévoit un cheminement sécurisé sur ladite parcelle ;

Le Conseil Municipal, vu l'avis favorable des commissions « Urbanisme, Environnement, Travaux », et « Enfance, Jeunesse, Education, Sport, Culture, Vie Associative, Prévention, Insertion » et après en avoir délibéré,

- AUTORISE le Maire à solliciter du Préfet la désaffectation d'une partie du périmètre scolaire tel que désignée sur le plan ;
- DONNE tous pouvoirs au Maire ou à l'Adjoint délégué pour les différentes formalités à accomplir.

Délibération adoptée à l'unanimité (4 abstentions)

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Pour le Maire,
L'Adjoint délégué

Pierre CHAMPEAUX